



## Commission de la jeunesse

3321 - Soutien aux collectivités  
locales et aux associations

### Activités socio-éducatives en faveur des jeunes du Bas-Rhin et soutien à leur engagement

Rapport n° CP/2011/135

**Service gestionnaire :**  
Service de la jeunesse

#### Résumé :

Le présent rapport soumet à votre avis :

- le contrat territorial pour la jeunesse (CTJ), résultat d'un travail de concertation avec la ville de Bischheim,
  - le concours financier apporté par le département aux centres socioculturels, aux associations et aux collectivités pour leurs actions en faveur des jeunes bas-rhinois,
  - le soutien financier apporté par le Département au CRAJEP (Comité Régional des Associations de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire) pour son action de participation à la mise en œuvre du programme « Pass'Engagement ».
- Le projet proposé par le CRAJEP consiste à coordonner les actions de formation et d'accompagnement des partenaires locaux et des jeunes impliqués dans la mise en œuvre du « Pass'Engagement » sur les territoires où sera menée l'expérimentation.

#### **I) Le Contrat territorial pour la jeunesse 2010-2012 de la ville de Bischheim**

Le Projet territorial pour la jeunesse liant la Ville de Bischheim et le Département étant arrivé à échéance fin 2009, l'année 2010 a été consacrée à l'élaboration du nouveau Contrat territorial pour la Jeunesse. Par ce document, Bischheim et le Département s'engagent avec la volonté d'améliorer la cohérence et la transversalité des actions menées en direction de la jeunesse par les différents acteurs locaux concernés.

Au regard des orientations politiques prises, et en lien avec l'Engagement Départemental pour la Jeunesse, les priorités suivantes sont partagées par les deux collectivités :

- Favoriser la continuité éducative des différents acteurs « jeunesse »
- Consolider les partenariats et les complémentarités entre les acteurs locaux agissant en faveur des jeunes
- Soutenir les jeunes dans leur engagement citoyen et leur implication dans la vie locale
- Accompagner les jeunes vers plus d'ouverture sociale et culturelle et favoriser le vivre ensemble

L'engagement financier du Conseil Général du Bas-Rhin est déterminé selon les critères qui prennent en compte le nombre de jeunes sur le territoire, l'existence de structures socioéducatives financées par le Département, ainsi que les partenariats engagés dans la politique jeunesse.

A titre indicatif, l'engagement financier du Conseil Général qui vous est proposé se traduit par une enveloppe de 69 250 €, répartie de la manière suivante :

- soutien aux projets entrant dans le plan d'actions pour un montant maximum de 9 250 € ;
- soutien au centre socioculturel Victor Hugo par une aide au fonctionnement de 25.000 € ;
- soutien au service jeunesse municipal à hauteur de 35 000 €.

Ces montants sont déterminés chaque année, les conventions financières annuelles étant révisées annuellement; par ailleurs, le soutien aux projets est calculé sur la base d'un plan d'actions annuel listant les actions définies dans le cadre des priorités partagées.

## **II) Soutien aux associations et aux collectivités dans le cadre de l'animation socio-éducative**

Le Conseil Général soutient les structures sous trois formes :

- les associations et les collectivités qui œuvrent en direction de la jeunesse. Les demandes de subventions sont examinées au cas par cas. Elles sont soumises pour avis à la commission de la jeunesse.  
Une mention spéciale est à apporter au partenariat établi entre le Département et la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin (FDMJC). Conformément au contrat d'objectifs 2010/2012 approuvé par la commission permanente du 1<sup>er</sup> mars 2010, il vous est proposé d'attribuer à la FDMJC une subvention à hauteur de 170 000 € au titre de 2011.  
Un autre point fort est le partenariat entre le Département et l'association Uniscité Alsace avec l'approbation du contrat d'objectifs 2009/2012 par la commission permanente du 5 octobre 2009, dans le domaine de la valorisation de l'engagement et de la citoyenneté des jeunes du Bas-Rhin. Conformément à ce contrat d'objectifs, il vous est proposé de verser à l'association une subvention de 100.000 € au titre de 2011,
- les Projets ou Contrats Territoriaux pour la Jeunesse (PTJ ou CTJ). Il vous est proposé de soutenir le plan d'actions dans le cadre du nouveau CTJ de la Ville de Bischheim, de la communauté de communes du Canton de Villé, et de la communauté de communes du Pays de Wissembourg,
- les centres socioculturels non encore concernés par un Projet ou Contrat Territorial pour la jeunesse : le Département continue à participer annuellement aux frais de fonctionnement et de renouvellement de l'équipement.

Les propositions sont reprises dans les tableaux joints en annexe.

## **III) Expérimentation Pass'Engagement : partenariat avec le CRAJEP**

Le CRAJEP Alsace est un organisme de coordination volontaire d'associations, d'unions, de fédérations et de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire dont l'objet est la mise en œuvre d'une politique globale de la jeunesse, de l'enfance et de l'éducation populaire en Alsace, par l'information réciproque, la concertation, l'expression et l'action commune. Le CRAJEP regroupe les principales associations d'éducation populaire : FDMJC 67, Francas, UFCV, CPCV-Est, Céméa d'Alsace, l'AFGES, ...

### **1) Rappel des objectifs de l'expérimentation**

Le projet de Pass'Engagement, porté par le CRAJEP avec le soutien du Conseil Général du Bas-Rhin, déposé et retenu dans le cadre de l'appel à projets du fonds d'expérimentation pour la jeunesse, bénéficie à ce titre d'un soutien de l'Etat.

Ce programme a pour objectif de promouvoir le bénévolat des jeunes, de favoriser leurs initiatives et valoriser et reconnaître leur engagement, notamment à travers la création d'un Passeport de l'engagement.

Il vise notamment à :

- créer un réseau d'acteurs partageant des valeurs communes en faveur de la reconnaissance de la contribution des jeunes à la vie sociale, et le développement de l'information au sein de celui-ci afin d'augmenter le nombre de jeunes engagés,
- reconnaître l'engagement des jeunes et les compétences sociales acquises hors cadre scolaire à travers l'élaboration d'un passeport de l'engagement,
- valoriser les projets de jeunes et leur participation citoyenne par l'organisation des trophées de l'engagement départemental et par des événements locaux.

L'expérimentation est destinée aux :

- jeunes âgés de 10 à 25 ans, engagés dans la vie sociale, ainsi que les jeunes les moins favorisés,
- associations et collectivités, qui offrent la possibilité aux jeunes de s'engager.

Ces acteurs seront en principe issus des territoires suivants, sollicités en ce sens :

- CDC de la Haute Bruche
- CDC du Pays d'Erstein
- CDC Alsace Bossue
- CDC de Marckolsheim et Environs
- CDC Sauer Pechelbronn
- Commune d'Haguenau
- Quartiers de la Meinau – Neudorf et Neuhoef de la Ville de Strasbourg

La mise en réseau des acteurs de l'engagement a pour finalité la mise en commun et le développement de l'information jeunesse, notamment en lien avec le site web du Conseil Général du Bas-Rhin **Pass-âge.fr**, le développement du partenariat, une implication plus importante des jeunes et un renforcement du travail avec les élus locaux.

Elle s'appuiera sur les actions suivantes :

- une coordination locale constituée autour d'un référent local défini par le territoire et du conseiller jeunesse du Conseil Général,
- des temps d'échanges et d'accompagnement des pratiques à destination des acteurs locaux,
- la mise à disposition d'un extranet pour renforcer la dynamique du réseau local,
- des outils destinés à valoriser les actions : conception de contenus sur Pass-âge.fr, aide à l'élaboration de supports de communication, moyens pour valoriser localement l'engagement des jeunes.
- l'évaluation de la démarche locale par un laboratoire universitaire.

L'accompagnement des acteurs locaux et des territoires s'appuiera sur l'organisation des temps d'échange autour des questions de l'engagement des jeunes.

## **2) Proposition du CRAJEP dans la mise en œuvre des groupes d'échange et d'accompagnement dans les territoires**

Le projet proposé par le CRAJEP concerne l'organisation, sur les territoires d'expérimentation, des temps de formation et de rencontre. L'objectif est d'amener les acteurs à faire émerger des pratiques favorables à l'engagement des jeunes.

Cela concerne trois types de publics :

- les élus locaux, les référents locaux et les conseillers jeunesse,
- tous les acteurs locaux (animateurs, bénévoles, associations de parents, professionnels de l'éducation nationale,..),
- les jeunes eux-mêmes.

Par ailleurs, les jeunes seront amenés à élaborer dans ce cadre le Passeport de l'Engagement, et à tester sa mise en œuvre.

L'action d'accompagnement proposée par le CRAJEP couvre la durée de la mise en œuvre de l'expérimentation « Pass'Engagement », de janvier 2011 à décembre 2012. La participation

sollicitée, affectée à l'action d'accompagnement et de formation, est estimée à 50 000 € pour les 2 ans.

A ce titre, la commission de la Jeunesse a émis en décembre 2010, un avis favorable pour l'attribution d'une aide de 50 000 € au CRAJEP sur la durée de l'expérimentation. Au titre de 2011, le montant sollicité est de 25.000 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21102	65-6574-33	806 000,00 €	806 000,00 €	188 586,25 €
30475	65-6574-33	215 000,00 €	215 000,00 €	170 000,00 €
31810	65-65734-33	220 000,00 €	220 000,00 €	50 550,00 €
34013	65-6574-33	250 000,00 €	250 000,00 €	125 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 534 136,25 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives*

*- approuve le contrat territorial pour la jeunesse (CTJ) 2010-2012, à conclure entre la commune de Bischheim et le Département*

*- approuve le contrat d'objectifs sur la période 2010-2012 à conclure entre le CRAJEP et le Département*

*- attribue une subvention d'un montant de 25 000 € au CRAJEP pour l'action d'accompagnement des acteurs locaux et des jeunes impliqués dans la mise en œuvre de l'expérimentation réalisée en 2011.*

*Elle autorise par ailleurs son président à signer ces deux contrats.*

*En application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, elle autorise par ailleurs son Président à signer les conventions de financement à intervenir entre le Département et la Fédération Départementale des Maisons de Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin (FDMJC), l'association Unis Cité Alsace, le centre socioculturel de Lingolsheim et le CRAJEP. Ces conventions sont établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental. Le versement d'un acompte des subventions de fonctionnement*

*interviendra avant la fin du 1er trimestre 2010, d'un montant maximum de 50% de la subvention de fonctionnement. Le versement du solde de la subvention de fonctionnement, interviendra dès accord du Conseil Général.*

Strasbourg, le 25/01/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL